

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20230803-arr_0748_2023-Al Date de télétransmission : 22/08/2023 Date de réception préfecture : 22/08/2023 acte publié le 22.08.2023

5.institutions et vie politique

5.5 Délégation de signature

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ont-Audemer

N° 748-2023

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature à Mme QUESNEY Christelle, adjoint administratif principal de 1ère classe

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire;

VU l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessite d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité du service population/état-civil, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants des administrés

Considérant la position occupée au service état-civil par Mme QUESNEY Christelle en tant qu'agent de la commune (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe)

Considérant la nécessité de pallier aux absences dues aux congés d'été et d'assurer la continuité du service public.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Délégation est donnée à QUESNEY Christelle adjoint administratif principal de 1ère classe, sous l'autorité du Maire pour :

- Recevoir les déclarations de décès de même et dresser tous actes relatifs audites déclarations.

<u>Article 2</u>: Le présent arrête sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

<u>Article 3</u>: La présente délégation est accordée à partir du lundi 04 septembre 2023 jusqu'au vendredi 29 décembre 2023 inclus

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evreux

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20230803-arr_0748_2023-Al Date de télétransmission : 22/08/2023 Date de réception préfecture : 22/08/2023

Madame QUESNEY Christelle, titulaire de la présente délégation

Le présent arrêté sera en outre annexé au registre de l'Etat civil de la commune de Pont-Audemer

PONT-AUDEMER, le 3 août 2023

Le Maire

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARN